

**ARRÊTÉ MUNICIPAL N° A2024-25-DGS
PORTANT DELEGATION DE COMPETENCE A
MONSIEUR CLAUDE LEGOUY
1^{er} ADJOINT AU MAIRE**

Le Maire de la Ville de CREPY-EN-VALOIS (Oise),

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des collectivités locales,
Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L2122-18,
Vu la délibération du 13 octobre 2021, portant élection des Adjoint au Maire,
Vu les délibérations du 21 juillet 2020, fixant les taux et majorations des indemnités des élus,
Considérant la nécessité pour la bonne administration locale de déléguer certaines attributions à Monsieur Claude LEGOUY, 1^{er} Adjoint au Maire,

ARRÊTE

Article 1^{er} : L'arrêté n°A2021-34-DGS est abrogé et remplacé par les dispositions suivantes :

Article 2 : A compter du 1er octobre 2024, sont déléguées à Monsieur Claude LEGOUY, 1^{er} Adjoint au Maire, pour être assurées en lieu et place du Maire et concurremment avec le Maire, les fonctions relatives aux compétences :

**FINANCES
AFFAIRES GENERALES**

Article 2 : La délégation couvre la signature des actes suivants :

- Bons de commande, devis, bordereaux de mandats et titres, pièces justificatives des mandats et titres,
- Notification des subventions allouées aux associations,
- Correspondances courantes afférentes au champ de compétence défini à l'article 1.

Article 3 : Conformément aux dispositions de l'article L.2122.20 du code général des collectivités territoriales, cette délégation subsiste tant qu'elle n'est pas rapportée. La présente délégation ne fait pas obstacle au droit du maire d'évoquer les questions déléguées et de décider à leur sujet.

Article 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique télerecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr.

Article 5 : Le présent arrêté sera publié et transmis au représentant de l'Etat dans l'arrondissement de SENLIS ainsi qu'au comptable public assignataire de Crépy-en-Valois.

Fait à CREPY-EN-VALOIS, le 25 septembre 2024.

Notification

(date et signature)

27/09/2024



Virginie DOUAT,
Maire de Crépy-en-Valois

PUBLICATION

Date de mise en ligne sur le site Internet de la Commune :

27 SEP. 2024



Accusé de réception en préfecture
060-216001750-20240925-A2024-25-DGS-AI
Date de télétransmission : 27/09/2024
Date de réception préfecture : 27/09/2024